

**Volet B**

**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Ré:

Mo:
bi***13055792***

Déposé au greffe du tribunal
de commerce de Dinant

le **29 MARS 2013**

Grefte
Le greffier en chef,

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 10/04/2013 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0826.166.420

Dénomination

(en entier) : **HER-WIN**

Forme juridique : Société anonyme

Siège : 5660 Couvin (Mariembourg), Zoning Industriel, 32

Objet de l'acte : modification du siège social et modification des statuts

Du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 17 janvier 2013 devant le Notaire Philippe LAMBINET à Couvin, qui porte la mention "Enregistré à Couvin un rôle sans renvoi le 17/01/2013 Vol:440 Fol:78 Case:16 Reçu: 25,00 euros, (signé) L'Inspecteur Principal A. POUPAERT", il est extrait ce qui suit:

"L'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend les résolutions suivantes:

1) Suite au changement de dénomination des voiries dans le parc industriel de Mariembourg, l'adresse officielle du siège social est devenue 5660 Couvin (Mariembourg), Parc Industriel - Rue du Moulin de Tromcourt, 19

L'assemblée décide en conséquence de remplacer dans l'article 2 des statuts les mots 5660 Couvin, Zoning Industriel 32 par les mots 5660 Couvin (Mariembourg), Parc Industriel - Rue du Moulin de Tromcourt, 19. Le surplus de l'article reste inchangé.

Vote : cette résolution est adoptée à l'unanimité.

2) Adaptation des statuts

L'assemblée décide dans

- l'article 8 des statuts de supprimer les mots « non entièrement libérées », le surplus de l'article reste inchangé.

- l'article 23 des statuts de supprimer les mots dans le même délai, pour les remplacer par trois jours au moins avant l'assemblée. Le surplus de l'article reste inchangé.

Vote : cette résolution est adoptée à l'unanimité.

3) L'assemblée générale décide de conférer tous pouvoirs au conseil d'administration pour l'exécution des présentes décisions. Et d'autoriser la publication in extenso des présentes.

Vote : cette résolution est adoptée à l'unanimité.

pour extrait analytique conforme délivré par le Notaire Philippe LAMBINET à Couvin.

Déposés en même temps: une expédition du procès verbal et un exemplaire des statuts coordonnés."

Mentionner sur la dernière page du **Volet B** : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature